

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 235-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.691

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Monnaie locale : pour un projet-pilote dans le Jura bernois

Dans les buts de renforcer l'économie de proximité et de soutenir l'emploi régional, dans le respect des principes d'une économie sociale, solidaire et écologique, le Conseil-exécutif est prié d'étudier :

1. les voies et moyens visant à la création pérenne d'une monnaie locale complémentaire par une structure autonome réunissant collectivités publiques, milieux associatifs, sociaux, culturels, touristiques et économiques ;
2. toutes les possibilités d'utilisation de la nouvelle monnaie par et pour l'Etat, les collectivités publiques et les entités paraétatiques (paiements de charges, de services, de taxes, d'abonnements et d'impôts, financement de crédits, paiement de fractions de salaires, versement de parts de prestations sociales, etc.).
3. Le Jura bernois pourrait être le terrain d'exploration d'un projet-pilote.

Développement :

En Suisse, plusieurs monnaies régionales circulent dans un cercle géographique variable. La plus ancienne d'entre elles est le « WIR ». Créé en 1934, le « Wir » alimente encore actuellement entre 60 000 PME. En 1939 le « REKA » voit le jour. Rabattu de 3 % à 20 % par rapport au franc suisse, il est conçu pour aider les employés suisses à financer leurs vacances. Ces deux monnaies circulent sur tout le territoire suisse. Elles ont été imaginées en période de crise financière et sociale.

Plus récemment, plusieurs monnaies locales complémentaires au franc suisse ont été créées. Le « Léman » sur l'Arc lémanique, le « Farinet » dans le canton du Valais. Le Tessin réfléchit à une monnaie complémentaire virtuelle, le « Ticinocoin ». Le canton de Fribourg va aussi développer une monnaie locale dès 2019 et le Grand Conseil neuchâtelois a validé en mai 2018 un postulat allant dans le sens de l'introduction d'une monnaie locale au niveau cantonal.

L'introduction d'une monnaie locale n'est pas une concurrence au franc suisse. Elle est complémentaire. Son but est de relocaliser et redynamiser l'économie locale, de favoriser la consommation locale, de manière éthique. Il s'agit d'une mesure concrète pour soutenir le commerce local, faire prospérer la communauté qui l'utilise. Son usage relève d'une responsabilisation sociale et écologique. La spéculation n'est pas possible.

La circulation d'une monnaie locale complémentaire permettrait de stimuler la production et la consommation locale de biens et de services de proximité, tout en favorisant des circuits courts favorables à l'environnement et contribuerait à diminuer la perte de ressources pour le canton.

Elle encouragerait une responsabilisation dans les échanges de valeurs et d'argent entre les partenaires. Elle favoriserait également l'identité et le sentiment d'appartenance au canton. Elle exprimerait un signe de créativité, une reprise en main collective autour d'un projet commun.

La création d'une monnaie locale devra s'inscrire dans le respect des principes d'une économie sociale, solidaire et écologique. Le système de gouvernance de la nouvelle monnaie pourrait s'inspirer du modèle coopératif, dans l'optique d'impliquer ses différents acteurs privés et publics, mais également pour permettre une appropriation collective et citoyenne. Certaines idées, telles que l'absence d'intérêts créanciers pour la nouvelle monnaie, le principe d'une monnaie partiellement fondante dans le but de favoriser sa circulation dans le circuit économique et non pas sa thésaurisation, ou encore son absence de libre-convertibilité par rapport au franc suisse, devraient être étudiées.

Afin de favoriser un projet résolument collectif et citoyen, le Conseil-exécutif pourrait réunir, en amont de l'étude sollicitée et de la création des bases légales requises, les différents acteurs publics et privés intéressés par la création d'une monnaie locale au sein d'une démarche participative.

Destinataire

- Grand Conseil